

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

PRÉSENTS : Danièle AUMONT, Gilles BARBIER, Mireille BASNEVILLE, Yves CANONNE, Xavier COULON, Martine GUERAUD, Viviane MAHIEU, Frédéric MALVAUD

ABSENTS EXCUSES : Morgane GUEZET, Marc REGNIER,

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Yves CANONNE **SECÉTAIRE DE SÉANCE** : Viviane MAHIEU

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le compte de la séance du 13 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

Monsieur le Maire présente le rapport de l'exercice 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif établi par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche. Il est demandé au conseil municipal de l'approuver. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA ZB 47

Monsieur Christophe ISABETH ne souhaite pas renouveler le bail de la parcelle ZB 47 sise à la Glinette, arrivant à terme au 28 février 2021. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est intéressé pour prendre cette parcelle en location. La commune n'a reçu aucune autre candidature.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents (monsieur le maire n'a pas pris part au vote), décide de louer à Monsieur Yves CANONNE, demeurant à la Guilberderie à Saint-Nicolas-de-Pierrepont, la parcelle ZB 47, sise à la Glinette, d'une contenance de 1 hectare 88 ares 57 centiares, à compter du 1^{er} mars 2021 pour une durée de 9 années entière et consécutive au tarif de 38.45€ (tarif 2020), révisable tous les ans suivant l'indice des fermages publié par arrêté préfectoral.

LOCATION DE LA PARCELLE ZB 44

La commune n'a reçu qu'une seule candidature pour la location de la parcelle ZB 44. C'est celle de Marc REGNIER.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de louer à Monsieur Marc REGNIER, demeurant les Cloutiers à Saint-Nicolas-de-Pierrepont, la parcelle ZB 44, sise à la Glinette, d'une contenance de 1 hectare 32 ares 58 centiares, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 9 années entière et consécutive au tarif de 19.93€ (tarif 2020), révisable tous les ans suivant l'indice des fermages publié par arrêté préfectoral.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Le conseil municipal décide d'effectuer la décision modificative suivante afin de permettre l'acquisition d'un taille-haie perche d'un montant de 655€ TTC :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	* art. 615221 : "entretien de bâtiments"	: - 655,00 €
	* art. 023 : "virement à la section d'investissement"	: + 655,00 €

Section d'investissement :

Recettes :	* art. 021 : "virement de la section de fonctionnement"	: + 655,00 €
Dépenses :	* art.2184 Opération n°37 : " équipement mairie "	: + 655,00€

DECISION MODIFICATIVE N°3

Le conseil municipal décide d'effectuer la décision modificative suivante afin de permettre le reversement de la caution au locataire du logement à l'étage de l'ancienne mairie parti en novembre dernier :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	* art. 615221 : "entretien de bâtiments"	: - 352,00 €
	* art. 023 : "virement à la section d'investissement"	: + 352,00 €

Section d'investissement :

Recettes :	* art. 021 : "virement de la section de fonctionnement"	: + 352,00 €
Dépenses :	* art.165	: + 352,00€

REFECTION DE LA VOIRIE AU VILLAGE LAUNAY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la voirie du Village Launay est très abîmée et qu'elle aurait besoin d'être refaite. Deux devis ont été établis, l'un d'un montant de 11 673.13€ HT pour la réfection de la fin de la voie, l'autre d'un montant de 19 012.90€ HT pour la réfection de l'ensemble de la voie.

Ces travaux pourraient être subventionnés à 20% par la DETR. Le conseil municipal donne son accord pour la réfection de l'ensemble de la voirie au Village Launay et autorise le maire à demander une subvention au titre de la DETR.

NOMINATION D'UN CONSEILLER AUX COMMISSIONS « CULTURE, LOISIRS, FLEURISSEMENT » ET « PATRIMOINE NATUREL »

Il convient de nommer un commissaire à la commission « culture, loisirs, fleurissement » ainsi qu'à la commission « patrimoine naturel » afin de remplacer Mme DUNET, malheureusement décédée. A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de nommer Madame Viviane MAHIEU à la commission « culture, loisirs, fleurissement » ainsi qu'à la commission « patrimoine naturel ».

QUESTIONS DIVERSES

La commission du patrimoine naturel se réunira le 26 janvier 2021 à 18h00.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M.BASNEVILLE Daniel a demandé la résiliation du bail de la parcelle ZB 48 au 28 septembre 2021. La question de la remise en location de cette parcelle sera étudiée lors de la prochaine réunion de la commission patrimoine naturel.

Vu par Nous, Maire de la Commune de ST-NICOLAS-DE-PIERREPONT, pour être affiché le 17 décembre 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A ST-NICOLAS-DE-PIERREPONT, le 17 décembre 2020

**Le Maire,
Yves CANONNE**

